

# Notice d'information pour les cours d'apprentissage de la natation

## PREAMBULE

Cette notice a pour but de définir le fonctionnement pour la pratique des cours de natation. Le règlement intérieur de la piscine s'impose à cette activité.

## ÂGES ET NIVEAUX

Les cours de natation sont ouverts aux enfants à partir de leur année des 6 ans et adultes pour l'apprentissage de la natation.

Les cours ont pour but d'apporter les bases de la natation avec comme objectif de fin d'apprentissage pour les débutants, l'acquisition d'un niveau d'autonomie leur permettant de regagner le bord.

Au regard du niveau d'acquisition et du rythme d'apprentissage de chacun, l'apprentissage d'une nage permettant de parcourir une ou plusieurs longueurs sera visé.

## CALENDRIERS, JOURS ET HORAIRES DES COURS :

**PERIODE VACANCES SCOLAIRES : du 9 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 inclus**

Les cours se dérouleront sous forme de groupe de 10 enfants sur deux périodes :

- **1<sup>ère</sup> période : semaines 28 - 29** (2x6 jours)
- **2<sup>ème</sup> période : semaines 30 - 31** (2x6 jours)
- **3<sup>ème</sup> période : semaines 32 - 33** (2x6 jours)

Une leçon s'étend sur un créneau de 30 minutes

Pour 2018, l'apprentissage aura lieu du lundi au samedi **entre**

**10h00-10h30 : Gr. de 5 enfants**

**10h30-11h00 : Gr de 5 enfants**

Les leçons de natation sont proposées par « **forfait de 12 séances** »

Il est important de choisir la période pour le planning des MNS.

Pour ce faire, un choix de période(s) préférentielle(s) est à mentionner sur le dossier d'inscription.

# INSCRIPTION

## Période d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer exclusivement en mairie aux heures d'ouverture à compter du 14 mai et devra être déposé avant le 10 juin en Mairie, sur restitution des documents demandés et du règlement des leçons, effectué par avance, **par chèque à l'ordre du Trésor Public**.

## Modalités

Seuls les dossiers complets seront examinés. Vous devrez vous munir :

- de la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée, accompagnée d'une photo d'identité
- d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la natation
- du montant à régler (chèque)

**Important : Impossibilité d'annulation en cours d'apprentissage ; toute cession commencée est due (le chèque sera encaissé).**

## Tarifs

- 12 séances : 100 €

## Assurance

Les activités d'apprentissage de natation sont assurées par la commune de Bazas au titre de la responsabilité civile et des dommages causés aux tiers. En complément, les personnes sont invitées pour leur part à disposer également d'une assurance en responsabilité civile et si elles le souhaitent d'une assurance individuelle « accident ».

**Contact :** Mairie de Bazas Tél. 05.56.65.06.65

## Conditions particulières

Toute absence pour convenance personnelle ne donnera pas lieu à compensation et la ou les leçons manquées ne seront pas rattrapées.

Seuls les MNS sont habilités à prendre la décision d'annuler une leçon.

Les critères, météo et température de l'eau ne peuvent être une cause d'annulation, **sauf en cas d'orage**.

Toute annulation éventuelle ou report ne sera transmise et constatée que sur place à la piscine, sauf si les MNS ont eu les moyens et le temps de prévenir les personnes auparavant.

La présente notice vaut acceptation.

Fait à BAZAS, le

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »